

PROJET PER du Nord Grande-Terre

« PILOTE NGT »

Programme d'Investissements Locaux pour une Offre Touristique Elaborée au Nord Grande-Terre

Note de synthèse

Le diagnostic territorial réalisé avec l'ensemble des acteurs a mis en évidence la nécessité de structurer le développement du nord Grande-Terre autour de deux axes indispensables pour le territoire :

- Le tourisme,
- Les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Ainsi le PER, à travers le financement d'opérations jugées « pertinentes » par le GAL, pourra avoir un effet levier sur la dynamique territoriale.

LE TERRITOIRE

↳ Une terre rurale authentique, des espaces naturels et des paysages préservés

Le nord Grande-Terre, à l'extrême nord de la Guadeloupe, est composé du nord au sud d'Anse-Bertrand, Port-Louis et Petit-Canal. Sa population totale est d'environ 18 000 habitants répartis de manière relativement équilibrée sur chacune des communes.

C'est historiquement une région à vocation cannière à qui, la richesse patrimoniale, la relative préservation des paysages naturels, confèrent un fort potentiel touristique à vocation culturelle.

L'agriculture, bien qu'en proie, depuis la fermeture de l'unité sucrière de Beauport, à de nombreuses difficultés y représente le principal secteur entrepreneurial.

Un tourisme de proximité s'est parallèlement développé autour de petites unités d'hébergements (gîtes notamment), de restauration et d'activités de découverte et d'animation.

Depuis la réhabilitation de l'usine sucrière de Beauport en muséum des sciences et techniques de la canne, l'attractivité de la zone, précédemment essentiellement liée à ses paysages et à ses plages, s'est renforcée.

Bénéficiant là d'un véritable produit touristique d'appel, le GAL souhaite induire, par la mise en réseau des acteurs et des activités, une dynamique de développement local renforcée.

↳ Une participation citoyenne forte, une structuration progressive, des partenariats multiples

La mobilisation des acteurs a d'abord pris la forme d'un « *forum de discussion* » rassemblant élus et citoyens non élus qui ont élaboré ensemble un projet global prenant en compte les problèmes spécifiques liés en partie à l'isolement de ces trois communes excentrées.

Fin 2004, un conseil de développement représentatif de la typologie des acteurs socio-économiques du territoire était créé. Ces représentants participent au collège « privé » du GAL.

Outre son implication au sein du GAL, le *conseil de développement* est une force de proposition (réflexion en cours sur un Plan Décennal de Développement Durable), ainsi que le lieu de mise en réseau des acteurs. Un « *collectif tourisme* » en a ainsi émergé, il regroupe l'ensemble des acteurs de

la filière au nord Grande-Terre (hébergeurs, restaurateurs, agriculteurs, artisans, agro-transformateurs, prestataires divers).

Les services opérationnels de l'Etat, la Région ou le Département sont largement associés (et/ou consultés) dans le cadre des réflexions du conseil de développement. Au sein du GAL, une procédure de consultation « technique » sur les différents projets financés, permet régulièrement d'activer ces partenariats.

LE TOURISME : FIL ROUGE DU PROJET PER

↳ Le tourisme comme un des leviers de développement

Le projet global de développement du nord Grande-Terre privilégie deux axes forts : l'agriculture et le tourisme ; le lien entre ces deux secteurs étant omniprésent.

Tel qu'exprimé à travers la charte de territoire ou plus récemment le diagnostic touristique, le nord Grande-Terre, entend privilégier un tourisme de proximité ouvert sur l'extérieur (tourisme saisonnier) aussi bien que sur les résidents du reste de la Guadeloupe.

Le site de Beauport, le port multimodal de Port-Louis, la mise en valeur des espaces naturels (marais de Port-Louis, Mahaudière, ...), sont autant de projets structurants visant à renforcer l'attractivité de la zone.

L'implication des acteurs, leur volonté d'aller vers plus de professionnalisation, plus de qualité, plus de complémentarité, sont autant d'atouts qu'ils convient de renforcer.

↳ Légitimité à agir / partage de compétence

Le tourisme est par excellence une « compétence partagée ».

La communauté de communes, chef de file du Gal, puise sa légitimité à agir dans ses statuts (pilotage de LEADER+). En attendant leur révision, programmée pour juin dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire, les communes, par délibérations ont accepté le principe de lui confier la coordination des actions (mise en réseau des acteurs, ...), elles-mêmes restant en charge de l'accueil et de l'information de proximité.

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR CREER DU LIEN

↳ Outil opérationnel de mise en réseau

Les NTIC seront la base du lien entre les acteurs, mais également un moyen de le mettre en vitrine en vue de l'optimisation des actions de développement touristique.

↳ Rompre l'isolement / égalité des chances

Territoire, sous équipé en matière de NTIC, le nord Grande-Terre accuse en la matière un retard considérable, préjudiciables aux professionnels comme aux jeunes.

Associer des lieux d'activités « NTIC » du public local (jeunes notamment) aux lieux d'accueil des visiteurs, permettra un ouverture au « monde », aux « autres », un renforcement de la proximité entre visiteurs et habitants. C'est un moyen de dynamiser les centres bourgs, ce qui représente également un atout en matière touristique.

IMPACTS DU PROJET PER

- **Maillage territorial** :
 - mise en réseau des acteurs,
 - mise en réseau et complémentarité des activités,
 - dynamisation des centres bourgs et des « pôles » touristiques majeurs.
- **Création d'emploi** :
 - 13 emplois directs créés
 - pérennisation des activités annexes (maintien et/ou renforcement des emplois).
- **Poursuite de la dynamique de développement local** :
 - concrétisation de projets structurants issus du programme Leader +.

INNOVATIONS DU PROJET PER

La fermeture de l'usine sucrière de Beauport avait déstructuré ce bassin de vie, les projets réalisés dans le cadre du PER permettront de renforcer la mise en réseau des acteurs et donc de **recréer du lien**.

En outre, à travers ces projets touristiques, la **prise en compte de l'ensemble des acteurs et des secteurs d'activité**, permettra un maillage progressif qui petit à petit, projet par projet constitue une alternative réelle.

LE PROJET PER

Coût total : **3 400 265,66 €**
 Sollicité au titre du PER : **999 063,70 €**

Intitulé de l'opération	Localisation	Nom de la MO	Nature MO	Coût total (HT)	Montant sollicité au titre du PER	Contrepartie régionale	Contrepartie départementale
Maison du tourisme Nord Grande Terre	Port Louis (bourg)	CCNGT	EPCI	155 000,00	116 250,00	15 000,00	15 000,00
Espace Multimédia D'Anse-Bertrand	Anse Bertrand (bourg)	CCNGT	EPCI	392 024,12	294 018,10	39 202,41	39 202,41
Rénovation tranche 2 de Beauport	Usine de beauport (Port louis)	Conseil Général / SEMAG	Collectivité locale / SEM	2 163 532,70	216 353,00		
Equipement Anse du Souffleur	Plage du souffleur (Port-Louis)	Commune de Port - Louis	Collectivité locale	689 708,52	372 442,60		
TOTAL				3 400 265,66	999 063,70	54 202,41	54 202,41



Dossier déposé le 1^{er} Mars 2006 au titre de la première vague de sélection